



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

Lieu : MAISON des SPORTS / PLOUFRAGAN **Horaire :** 9h à 12h20

Ordre du jour :

- Ouverture de la séance par la présidente ;
- Approbation du CR de la réunion du 01 février 2026 ;
- Bilan financier provisoire (vérificateurs aux comptes : Plouisy Guingamp pour la 2ème et dernière année ;
- Point licences et mutations ;
- Point d'informations diverses FFPJP & CR Bretagne;
- Commissions (rapports de l'année écoulée) - Proposition 2027 ;
- Congrès du dimanche 29/11/2026 à Plestin Les Grèves ;
- Congrès fédéral des 18 & 19 décembre 2026 à Valence ;
- Questions diverses (elles doivent parvenir à la présidente, par mail à cd22@petanque.fr, pour le mercredi 21 octobre 2026 au plus tard).

Rédacteurs : Maryse Duchêne Droff – (notes Mélanie Maudet, Didier Canevet, Loïc Eymerit, Michel Humo)

Présents : 25 clubs /29, Fabrice Binard, Didier Canevet, Maryse Duchêne Droff, Loïc Eymerit, Michel Humo, Jérôme Maudet, Mélanie Maudet, Éric Phelep, Sophie Hallard

Absents excusés : Clubs de Jugon, Dinan, Paola Gilbert, Julien Le Coq, Robert Durand, Patrick Renwez

Absents non excusés : Club de Perros-Guirec, Binic,

Début de la réunion à 9h00

➤ **Ouverture par Maryse Duchêne Droff**, Présidente.

Bonjour

Je vous remercie de vous être libérés en ce dimanche 25 octobre. Je sais que ce n'est pas toujours simple de consacrer son dimanche matin à une réunion. Aussi nous allons être efficaces dans la gestion du temps et viser l'heure de midi comme point final à notre rencontre de ce jour.

Notre congrès est prévu le 29 novembre prochain à Plestin les Grèves. Aussi nous ferons tous les bilans des commissions à cette occasion pour éviter des redites.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

Je voudrais tout d'abord partager avec vous ma grande satisfaction et fierté d'avoir obtenu en 2026 un second titre de France depuis que je suis présidente, magnifique titre obtenu par une équipe promotion constituée de jeunes gens soudés et talentueux. Le premier étant celui de Daisy Frigara en 2022, en individuel féminin, prouesse qu'elle a failli renouveler en allant jusqu'aux ½ finales cette année et en échouant devant celle qui allait hériter du titre le soir même. De belles émotions avec ces équipes et une immense fierté de voir la pétanque des Côtes d'Armor à l'honneur. Je n'oublie pas la magnifique équipe de Bretagne au trophée des pépites qui a obtenu la 3^{ème} place et dans laquelle figure notre petit minime Dan Thomas qui a été admis au centre d'entraînement régional.

Une grosse pensée également pour les équipes qui ont brillé aux championnats régionaux puisque nous avons décroché le doublette mixte avec Trégueux, le promotion, avec Plestin les Grèves, le doublette féminin avec Pleudihen sur Rance et l'individuel masculin avec Trégueux. Que tous ces champions soient remerciés pour avoir mis notre département à l'honneur.

En 2026, nous avons accueilli la pétanque réginoise en club affilié. Je salue son président Julien Tréhorel et lui souhaite de voir grandir son club à la hauteur de ses espérances.

Dès 2027 nous allons vivre avec les transformations voulues par la fédération, transformations qui seront amplifiées en 2028 notamment sur l'apparition de nouvelles compétitions, sur un calendrier différent, sur un classement des joueurs et joueuses simplifié, nous aborderons ces modifications ce matin pour uniformiser le niveau d'informations.

Nous parlerons aussi augmentation du prix de la licence et pour ceux qui ont lu le CR de notre dernier codir, ils savent que nous proposons une augmentation de 4 euros, soit la répercussion de l'augmentation votée par le congrès de Pontivy.

Enfin je réaffirme que l'une des missions du comité est de défendre les intérêts de ses clubs affiliés et d'en augmenter le nombre. Nous aurons donc l'occasion via les questions diverses posées de revenir sur ce point et de faire un point d'actualité sur le pétanque club de Plouisy Guingamp qui est frappé d'un arrêté municipal lui interdisant, ainsi qu'à la p'tite Fanny de Plouisy l'utilisation de son boulodrome jusqu'au 31 décembre prochain arrêté, qui je l'espère n'ira pas jusqu'à son terme.

Je vous souhaite une bonne réunion que je souhaite interactive.

Nous allons continuer maintenant avec l'ordre du jour.

> Approbation du CR de la réunion du 1^{er} février 26

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

> Bilan financier provisoire



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

Au 23 octobre 26, les dépenses s'élèvent à 101322 euros et les recettes à 105638 euros. Il reste encore à payer 13535 euros à la Fédération pour le reliquat de licences, les mutations notamment. En recettes, il reste à percevoir les factures pour les reliquats de licence. Nous devrions avoir un déficit pour notre exercice comptable.

La convention d'objectifs territoriale nous a permis une attribution de 2610 euros par la Fédération. Nous avons atteint le palier numéro 2 sur 4 possibles.

Les présidents de comité ont voté au congrès de Pontivy une augmentation de licences de 4 euros sur la part fédérale. Les 4 euros vont servir à payer les CTFR dans les régions (salaires cofinancés par la région et la fédération), à augmenter la redistribution des indemnités vers les comités et les clubs, à créer de nouvelles compétitions, à transformer le site internet de la fédération et à pallier le coût de l'inflation.

Après un vote au codir, le CD22 va répercuter les 4 euros sur le prix de la licence qui va passer à 37 euros dont 16 euros seront reversés à la fédération, 7 euros au CRB. Il restera donc 14 euros par licence qui sont entièrement reversés aux clubs pour financer notamment les championnats de France, les championnats départementaux, les déplacements des jeunes, les différents stages et la promotion de la pétanque dans le 22, etc.... L'approbation du budget prévisionnel au prochain congrès vaudra acceptation des clubs pour la mise en place de cette augmentation.

➤ Points licences et mutations

Au 30 septembre 2026, le comité compte 2155 licenciés soit 66 licenciés de plus qu'en 2025. Il y a eu 188 mutations enregistrées. On reste à presque 65% de vétérans, 33% de séniors et 3,20% de jeunes en très légère progression. Pour 2027 le renouvellement de licences se fait de la même façon que précédemment avec un fichier excel ou avec le bordereau de la FFPJP. Une particularité : la licence 2027 va être valable 13 mois, de décembre 2026 à décembre 2027. En 2027 la saison sportive va se terminer le 15 décembre, aussi la prise des licences ne pourra être effective qu'en janvier 2028.

➤ Point d'informations diverses FFPJP

Progression du nombre de licences, avec plus de 317 000 licences contre 310 000 l'année précédente.

Alignement de la saison sportive sur l'année civile. Adaptation de la réglementation liée aux concours, aux classements, aux licences et aux mutations. Mise en place d'un calendrier transitoire : saison sportive du 1er décembre 2026 à fin 2027, puis alignement



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

sur l'année civile à partir de 2028. La saison comptable conserve son calendrier habituel

Remplacement de l'ancienne grille de classement, jugée complexe et peu lisible, par un nouveau système fondé notamment sur le niveau des compétitions disputées et le nombre d'équipes participantes. Dans le principe, il s'agit d'attribuer un nombre de points différents en fonction de la compétition. Par exemple, gagner un départemental rapporterait 10 points, gagner un régional rapporterait 25 points, gagner un national rapporterait 100 points. Idem pour les championnats, le départemental et le régional rapporteraient 50 points, le championnat de France, 200 points. Seuls les 25 meilleurs résultats du licencié seraient pris en compte. Bien sûr les niveaux pour être promotion, honneur et élite seraient différents de ceux d'aujourd'hui. Quand le dispositif sera entièrement finalisé, la FFPJP sortira une note sur le sujet.

Création officielle du fonds de dotation Ilona, juridiquement distinct de l'association FFPJP, afin de poursuivre et d'élargir ses actions de solidarité. Possibilité de recevoir des dons de particuliers et d'entreprises, avec délivrance de reçus fiscaux selon les conditions applicables. Le fond permettra de soutenir des actions liées à la santé, au handicap etc... tout en maintenant l'aide aux enfants de licenciés.

Lancement d'un appel d'offres conformément au Code du sport pour renouveler le contrat d'assurance fédéral. Reconduction de MMA

Confirmation par le ministère des Sports que la Fédération n'est pas habilitée à réaliser elle-même des tests salivaires de détection des stupéfiants lors des compétitions. Ces contrôles relèvent exclusivement de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD). Rappel qu'il a été mise en place une procédure permettant aux comités départementaux et régionaux de solliciter des contrôles auprès de l'AFLD.

Relecture et analyse des COT des comités régionaux et départementaux, avec l'appui des CTFR, afin de vérifier l'adéquation des critères aux réalités du terrain. Sur un budget total de 300 000 €, un peu plus de 200 000 € ont été attribués. 46 comités n'ayant pas présenté de projet associatif ne recevront aucun financement cette année.

Fin de la campagne de labellisation, avec un nombre prévisionnel de 300 écoles, proche de celui de l'année précédente malgré un démarrage difficile. Maintien du nombre d'écoles jugé encourageant, dans un contexte de légère baisse du nombre de jeunes licenciés. (4 écoles ont déposé un dossier dans le 22 La Baie, Broons, Ploufragan et Plestin les G.)

Bilan très positif des Championnats d'Europe en Grèce chez les jeunes et espoirs. Médaille d'or de la France en triplette notamment avec Dorine Mesmin du 56 (espoir féminin). Résultats considérés comme l'aboutissement du travail réalisé sur la saison, grâce à un encadrement favorisant la concentration des joueurs et limitant les sollicitations extérieures. Bonne cohésion entre les collectifs et comportement



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

exemplaire des joueurs tout au long de la compétition.

Trophée des pépites à Montluçon : excellente 3^e place de la Bretagne avec Dan Thomas du 22 en minimes (équipe du Centre régional d'entraînement)

La plateforme de formation compte 3 500 inscrits, dont plus de 2 800 certifiés sur le module consacré à la vie citoyenne et à la vie fédérale.

Préparation de la finale de la Coupe de France prévue à Laval en mars, avec mise en place de la billetterie en ligne. Plus de 1 000 billets vendus en seulement trois semaines, soit un résultat inédit à ce stade de la commercialisation, laissant présager une fréquentation supérieure aux éditions précédentes.

Recherche en cours d'un site pour accueillir en décembre 2027 les finales des Coupes de France masculine et féminine, nécessitant une salle suffisamment grande pour huit clubs masculins et quatre clubs féminins.

Volonté de privilégier des salles non spécialisées en pétanque afin de renforcer la visibilité de la discipline et de faire tourner l'événement dans différents territoires.

Préparation de la participation au Salon des maires et des collectivités à Paris. Organisation de rendez-vous institutionnels afin de renforcer les relations avec les élus aux sports et les réseaux des collectivités territoriales. Objectif de soutenir les projets fédéraux, notamment le regroupement de certains Championnats de France, et de développer les partenariats avec les acteurs institutionnels.

Lancement de la prospection pour organiser le Pétanque Tour 2027, après l'absence de tournée en 2026 en raison du contexte économique.

➤ Commissions

◦ Arbitrage

Pour la saison 2026, 3 nouveaux arbitres sont venus renforcer le corps arbitral du CD22. Félicitations donc à Mme LE GONIDEC Yveline et Mr DURAND Pascal du club de Plourivo, ainsi que Mr HUMO Michel du club de St Julien qui deviennent donc arbitres départementaux.

Félicitations également à Mr COQUILLON Ludovic qui a passé avec succès l'échelon supérieur et qui devient donc arbitre régional.

Le corps arbitral se compose désormais de 2 arbitres régionaux et de 17 arbitres départementaux qui ont validé leur année d'arbitrage pour 2026 en participant à la journée de remise à niveau. Je rappelle que cette journée est obligatoire pour tous les arbitres, quel que soit leur niveau, afin de pouvoir prétendre à arbitrer tout au long de



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

l'année.

Sur la saison 2026, 2 concours se sont déroulés sans arbitres pour des raisons médicales de dernières minutes. Tous les autres concours se sont déroulés avec au moins 1 arbitre présent sur place. Seul bémol, mais ce n'est que de mon point de vue, le manque d'arbitre sur certains concours déclarés comme « challenge ». La plupart de ces clubs ont un ou des arbitres, donc il n'y a pas de raisons qu'ils n'arrivent pas à trouver un accord entre eux.

Concernant la saison 2026, 2 problèmes majeurs sont survenus à plusieurs reprises tout au long de la saison. Le premier concerne principalement les rencontres de CDC-1, mais je pense que le problème est le même aux niveaux inférieurs. Certains joueurs ne sont pas en tenues homogènes lors des rencontres, surtout en tête à tête. Je rappelle qu'en championnat des clubs, la tenue homogène est obligatoire tout au long des rencontres, tête à tête, doublettes et triplettes. Lors des réunions de jury, quand il y en a, l'arbitre est désavoué et le ou les joueurs fautifs jouent la rencontre. Pour l'année prochaine, si l'arbitre est désavoué, il laissera la rencontre se dérouler mais il devra faire un rapport au CD22 relatant les faits et le comité aura tous les éléments en main pour prendre d'éventuelles sanctions. Je ne vois pas pourquoi certains clubs investissent pour que leurs licenciés soient dans une tenue conforme tandis que d'autres clubs laissent certains de leurs licenciés dans un certain laxisme sans les inciter à appliquer le règlement. Lors de notre prochaine réunion d'arbitre en janvier, je ferai en sorte que les arbitres du CD22 appliquent cela à la lettre.

L'autre problème concerne le comportement de certains licenciés sur les concours « lambda ». C'est un problème qui devient récurrent, certains joueurs sont en état d'excitation très avancé, ou ont un comportement un peu trop bruyant sur le terrain. Je demanderais donc à nos arbitres d'être plus fermes sur ces parties, car elles ne sont pas longues à dégénérer. Un arbitre peut exclure une personne s'il estime que son comportement est incompatible sur un terrain de pétanque. Il le sortira donc par un carton rouge, et si le joueur s'emporte à l'encontre de l'arbitre, ce dernier fera automatiquement un rapport. Je souhaiterais pouvoir faire appliquer cela dès la prochaine saison, reste à savoir si tous les arbitres suivront dans ce sens. J'espère que l'on arrivera pas trop souvent à ce genre de situation, mais nous ne pouvons pas continuer à laisser certains joueurs avoir ce genre de comportements sur nos concours.

Pour la prochaine saison, il y avait un net élan de certains licenciés à vouloir passer l'examen d'arbitre départemental. Le mois dernier, il y avait potentiellement 11



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

candidats. A ce jour 2 candidats se sont retirés. Aujourd'hui, sur les 9 candidatures restantes il n'y a que 2 dossiers de déposés au siège du comité (Etables et Plouisy). Ce serait bien que les personnes concernées se manifestent au plus tôt. (Loudéac 3 – Breizh 1 – Trégueux 1 – Yffiniac 1 – Erquy 1)

◦ **Coupe de France**

Seul le club de Trégueux est encore en piste. Il se déplace à Deauville le 7 novembre prochain pour le second tour de zone.

◦ **Discipline**

À ce jour, 9 dossiers ont été traités par la commission de discipline. Un dossier est en cours de traitement et deux autres sont en cours d'examen au niveau du Comité régional.

Une question est posée concernant les différences entre les sanctions prononcées. Il est précisé que la commission, après délibération, a appliqué des sanctions différentes en fonction des échanges avec les personnes mises en cause, certaines ayant fait preuve d'une certaine mauvaise foi.

Concours

Il est rappelé que, même pour les concours organisés en semaine, la licence doit être présentée et le port d'un bas sportif est obligatoire.

Il n'est pas normal qu'au mois d'octobre, certains joueurs puissent encore participer à des concours sans porter de bas sportif. L'absence d'arbitre lors de ces concours ne dispense pas du respect du règlement. Les joueurs ne portant pas de bas sportif ne doivent donc pas être autorisés à jouer.

La fiche de renseignements a été transmise à tous les clubs. Elle devra être retournée **au plus tard le 19 novembre**, soit 10 jours avant le congrès du CD22.

Cette fiche doit mentionner les dates prévisionnelles des concours, accompagnées de toutes les informations nécessaires : doublette ou triplette, concours mixte ou non, horaires et pourcentage des mises.

Le formulaire doit également préciser les souhaits des clubs concernant l'organisation des championnats.

Comme cette année, si plusieurs concours sont programmés à la même date, nous ferons notre maximum pour satisfaire l'ensemble des clubs.

◦ **Jeunes**



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

Comme vous le savez, je ne souhaite plus assurer la fonction d'ETD à compter du congrès du CD22PJP, qui se déroulera à Plestin-les-Grèves. J'espère qu'un remplaçant pourra être trouvé parmi les nouveaux candidats au BF2.

Nous avons organisé une réunion en Visio avec les différents responsables des écoles de pétanque ainsi qu'avec les clubs comptant des jeunes licenciés nous n'avons eu personne.

Le calendrier des manifestations est plus ou moins établi, de par le calendrier fédéral mais je ne prendrai aucune responsabilité dans sa coordination. Il devra être validé par l'ensemble des écoles de pétanque concernées.

Le CD22PJP compte actuellement **69 jeunes licenciés**.

Cependant, un nombre important d'entre eux ne participe jamais aux entraînements ni aux compétitions organisées dans leurs catégories respectives.

Le bilan, qui est également le mien, n'est pas satisfaisant.

Durant ces six années à la tête de la Commission Jeunes, j'ai participé à différentes actions en faveur des jeunes, mais celles-ci n'ont malheureusement pas porté leurs fruits comme nous l'espérions.

Nous avons également constaté que certains de nos meilleurs éléments se tournaient vers les départements voisins afin de trouver des partenaires de jeu correspondant davantage à leur niveau de performance.

Au cours de ces six dernières années, le nombre d'équipes engagées dans les différents championnats de France est resté très limité, avec une participation au Concours de l'Avenir.

Bilan des participations aux championnats de FRANCE

- **2021** : 1 équipe minime
- **2022** : 1 équipe minime
- **2023** : 2 équipes juniors
- **2024** : 2 équipes minimales
- **2025** : 1 équipe cadet
- **2026** : 1 équipe minime

Nous devons poursuivre nos efforts afin d'attirer davantage de jeunes vers notre sport et de les accompagner vers le haut niveau, tout en leur transmettant les valeurs essentielles de la pétanque : le respect, la convivialité et le fair-play.

Écoles de pétanque



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

Quatre écoles de pétanque ont déposé une demande de labellisation auprès de la FFPJP pour la période 2027-2028 :

- Le Club de la Baie ;
- Le club de Broons ;
- Le club de Plestin-les-Grèves ;
- La Ploufraganaise.

Les clubs du PCPG, de Trégueux et de Lamballe ne figurent plus parmi les structures ayant engagé cette démarche.

Résultats sportifs

En matière de résultats, nous n'avons pas obtenu de résultats exceptionnels, le niveau de certaines équipes des départements voisins étant supérieur au nôtre.

Le Pétanque Club de la Baie a remporté la majorité des titres lors des différents championnats départementaux. Le club de Broons s'est toutefois distingué dans la catégorie cadets, où il a démontré sa supériorité.

En catégorie juniors, notre belle équipe de Trégueux a été éliminée en quarts de finale du championnat tripléte régionale.

Nous pouvons néanmoins souligner la qualification de l'équipe minime de l'Entente de la Baie pour le Championnat National des Clubs, qui se déroule ce week-end au boulodrome Christian-Fazzino, à Montluçon.

En CNC Jeunes, les résultats sont tombés, notre équipe minime a été battue par 2 très bonnes équipes et a gagné la troisième partie mais cela ne suffit pas pour accéder au 1/4 de finale, très beau parcours de cette entente de la Baie avec Dan Thomas, Maelle Thomas, Maellan Bocquillon et Enzo Matuziec

Par ailleurs, notre jeune minime Dan Thomas du Pétanque Club de la Baie, sélectionné au Centre d'Entraînement Régional de Bretagne, s'est particulièrement distingué avec l'ensemble de l'équipe sélectionnée pour le Trophée des Pépites.

L'équipe a terminé à la **troisième place**.

Il s'agit d'une première depuis la création de cette épreuve par la Fédération. Ce résultat mérite d'être souligné et récompense le travail accompli.

Initiations dans les écoles



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

Pour la saison 2026-2027, nous avons décidé de ne plus intervenir systématiquement dans toutes les écoles UGSEL ayant formulé une demande d'initiation à la pétanque.

Ces interventions pourront être maintenues si les clubs des environs se portent volontaires pour accueillir les jeunes et si les encadrants des écoles concernés suivent une formation dispensée par notre CTFR.

Cette année, je propose d'assurer des initiations dans quatre établissements scolaires :

- L'école Sainte-Marie de Saint-Brieuc ;
- L'école Saint-Joseph de Saint-Julien ;
- L'école Saint-Joseph de Plaintel ;
- L'école Saint-Léonard de Guingamp.

D'autres établissements pourraient également être concernés par ces initiations :

- Bréhand ; (Lamballe)
- Dinan ; (Dinan)
- Gouarec ; (Rostrenen ou Loudéac)
- Languenan ; (Dinan, Pleslin-Trigavou)
- Lannion ;
- Yffiniac.

La mise en place de ces interventions dépendra des possibilités d'encadrement et de la mobilisation des clubs locaux.

◦ **Féminines**

J'ai demandé à notre présidente de prendre la responsabilité de la Commission féminine à la fin de l'année 2025, en lui proposant un calendrier prévisionnel comprenant plusieurs manifestations destinées à nos licenciées.

Plusieurs actions ont déjà été réalisées :

- Deux concours « 1 enfant / 1 adulte » ;
- La Journée des femmes à Breizh Pétanque;
- Un stage féminin à Pleudihen ;
- La manifestation « Pétanq'Rose », organisée ce samedi 24 octobre à Loudéac.

Il reste deux rendez-vous au calendrier :

- **Samedi 14 novembre 2026** : stage féminin à Plourivo ;



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

- **Dimanche 13 décembre 2026** : dernier concours « 1 enfant / 1 adulte » à Lamballe.

Le calendrier des manifestations féminines pour la prochaine période est déjà établi. Nous en discuterons lors du congrès, après un échange avec les différents clubs intéressés.

Par ailleurs, deux concours réservés aux féminines ont été organisés cette année, à Breizh Pétanque et à Trégueux.

Ces manifestations contribuent à favoriser la participation des femmes à notre discipline et à développer des moments de rencontre et de convivialité entre les licenciées.

◦ **Formation**

Quatre licenciés du CD22PJP ont participé à la formation BF2 de la FFPJP, organisée à Pontivy en septembre 2026.

Parmi eux :

- Un licencié était en formation de recyclage. Il devra réaliser sept séances dans le cadre d'un projet proposé, puis remettre son dossier avant la fin du mois de novembre 2026.
- Trois licenciés étaient inscrits à la formation initiale et doivent prochainement passer leur examen.

À l'issue de ces démarches, nous devrions disposer de cinq BF2 en activité, auxquels s'ajoute un BF2 qui devra effectuer son recyclage avant de reprendre ses fonctions.

À la suite d'un échange avec notre CTFR, il a été indiqué qu'à partir de 2027, les personnes n'ayant pas effectué leur recyclage, qu'il s'agisse des initiateurs, des BF1 ou des BF2, ne pourront plus assurer le coaching lors des championnats régionaux, pour des raisons liées notamment aux obligations d'honorabilité.

Nous devons donc nous interroger sur l'application de ces obligations dans nos compétitions départementales et sur les moyens dont nous disposerons pour assurer les contrôles nécessaires.

Promotion de la pétanque

Au cours de cette année, j'ai participé à plusieurs manifestations destinées à promouvoir la pétanque dans les Côtes-d'Armor.

Journée organisée avec l'ADAPEI



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

Une journée a été organisée dans le hall Maryvonne-Dupureur, à la demande de l'ADAPEI, à destination des personnes en situation de handicap psychique.

Foire-exposition de Saint-Brieuc

À l'occasion de la foire-exposition de Saint-Brieuc, nous avons tenu un stand destiné aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Cette présence nous a permis de recevoir plusieurs demandes de renseignements sur la pratique de la pétanque. Il convient toutefois de nous interroger sur l'opportunité de poursuivre cette participation. Cette manifestation intervient durant une période particulièrement chargée et nécessite une mobilisation importante de bénévoles, ainsi qu'une avance financière non négligeable.

Nous devons donc évaluer les bénéfices de cette action au regard des moyens humains et financiers qu'elle mobilise.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui se sont relayés tout au long de cet événement. Leur disponibilité et leur engagement ont contribué à son bon déroulement.

◦ **Championnats des clubs**

Comme indiqué sur le CR du codir du 10 septembre dernier, la formule des CDC de toutes natures ne sera pas modifiée compte tenu du nouveau calendrier des CNC et championnats de France qui ne permet pas de trouver un nombre suffisant de dates pour les rencontres des groupes qui étaient prévus.

S'agissant des feuilles de match, la feuille informatique est préférable car lisible. Il est possible aussi d'utiliser l'onglet dans gestion concours qui concerne les CDC et Coupes de France.

◦ **Championnats départementaux**

Le CD22 est d'accord pour financer un championnat de France supplémentaire, celui de triplette mixte jeu provençal, cependant, comme pour le doublette jeu provençal, il faut un club qui accepte d'organiser ces compétitions.

◦ **Calendrier**

2 versions papier du calendrier seront proposées en 2027. La première sortira première quinzaine de janvier avec les rencontres officielles qui auront été validées, et préciseront la date, l'heure du jet du but, la formule retenue. Les affiches pourront être diffusées sur les supports du comité si les clubs les envoient. La seconde version comportera les



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

rencontres de tous les CDC toutes catégories et sera disponible au plus tard 2^{ème} quinzaine de février.

Le club de Plestin les Grèves a déposé une demande de concours le 27 juin pour faire partie de la première édition du circuit Handi valide qui va se mettre en place en 2027.

➤ Congrès du dimanche 29 novembre à Plestin les Grèves

Le congrès va se dérouler toute la journée au même endroit situé à Plestin les Grèves derrière la caserne des pompiers. Le repas est à 33 euros. Le CD22 finance le repas d'une personne par club, des membres du comité, des commissaires aux comptes, des invités et des représentants du club organisateur. Les clubs vont être prochainement sollicités pour donner le nom des personnes qui seront présentes le 29 novembre 26 au congrès.

➤ Congrès fédéral des 18 et 19 décembre à Valence

C'est Fabrice Binard qui représentera le CD22.

➤ Questions diverses posées par Ludovic Coquillon et réponses du CD22

- Des poursuites ont été engagées et des sanctions prononcées par la commission de discipline du CD22 à l'encontre de joueurs pour leur participation à un concours sauvage.

Sauf erreur de ma part ou manque d'information, un dirigeant du CD22 ayant tenu la table de marque d'un de ces concours et un autre dirigeant ayant insulté un préfet sur Facebook n'ont, semble-t-il fait l'objet d'aucun engagement de poursuites.

- Question N°1

- Pourquoi pour des faits énoncés ci-dessus qui semblent paraître bien plus graves au regard de l'exemplarité requise pour les dirigeants, ceux-ci n'ont pas fait l'objet des poursuites qui s'imposaient ?

Comme le précise le code de discipline, les actes répréhensibles commis par des dirigeants d'un comité départemental sont du ressort du comité régional qui a été informé par vous-même le 13 juillet dernier s'agissant du commentaire facebook

- Question N° 2

- L'application du règlement disciplinaire serait-elle à géométrie variable pour l'appréciation des comportements inacceptables ?

Concernant le CD22, tous les événements qui sont portés à sa connaissance



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

et dépendant de sa commission de discipline ont fait l'objet d'engagement de poursuites.

➤ Question N°3

➤ Une instruction est-elle en cours au niveau régional ?

Le CD22 n'en a pas connaissance mais rappelle qu'il n'y a plus de délai pour engager des poursuites entre un fait commis et la décision de poursuivre une personne en commission de discipline.

➤ Questions N

➤ °Suite à différents constats faits à plusieurs reprises sur la non-observation des règles de la FFPJP entraînant les principales modifications qui entreront en vigueur en 2027 d'une part et les commissions de disciplines déclenchées pour les participations aux concours sauvages d'autre part, le CD22 envisage t-il également d'engager des poursuites en 2027 pour le partage des prix, qualifié d'acte répréhensible par le règlement disciplinaire de la FFPJP ? Les arbitres signalent cet acte répréhensible dans leur rapport. De facto, les joueurs (ses) sont clairement identifiés(es). Les joueurs doivent-ils s'attendre à une convocation aussi impromptue que celles envoyées pour les participations aux concours sauvages ?

Au congrès de Belfort, vous avez posé la question suivante : le partage des prix lors des parties finales de concours officiels organisés sous l'égide de la FFPJP, notamment en demi-finales et finale est-il autorisé ? La réponse faite a été la suivante : Au regard du règlement actuel la réponse est non. Au regard des us et coutumes, force est de constater que cette règle est à de multiples reprises contournées. Soit elle est inapplicable, et il nous appartient de réfléchir à de nouvelles modalités, soit elle est maintenue et le règlement s'applique avec les modalités prévues en cas de situation de partage avéré.

Cette réponse montre s'il en est besoin la complexité de la situation posée. En 2024, le CD22 a pris la décision pour arrêter les partages de ne pas attribuer les points aux parties non jouées, ce qui est prévu par le règlement. Cette décision a eu pour effet de fausser le championnat promotion de l'année suivante. Cette action n'a donc pas été reconduite.

Des arbitres ont également essayé de faire jouer des parties qui se sont révélées des simulacres de parties.

Le règlement prévoit que les indemnités des parties non jouées ne doivent pas être données aux joueurs mais versées au comité départemental qui a autorisé le concours. Est-ce fait ?

Vous parlez de convocations impromptues. Je rappelle que le règlement sur



COMITÉ DÉPARTEMENTAL des CÔTES d'ARMOR PJP

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION des PRÉSIDENTS de CLUBS et du COMITÉ DIRECTEUR 22 PJP du Dimanche 25 octobre 2026

l'interdiction de participer à un sauvage pour un licencié a été rappelée à l'ensemble des clubs cet été, a fait l'objet d'une parution sur la page facebook du comité et sur le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé à 12H20 la séance est levée.

La secrétaire de séance

Mélanie Maudet

La présidente cd22PJP

Maryse Duchêne Droff